



Besoin d'aide concernant la CNF

Par **nouhan9**, le **04/05/2016 à 16:59**

Bsr svp quelqu'un peut m'aider concernant la nationalité française je vous explique ma situation et je t'attends votre réponse :) alors la copie intégrale acte de naissance de mon père indique que sa mère a une nationalité française c'est algérienne née à Maghnia (Algérie) en 1916 et décédée en 1968 et au moment de l'indépendance a vécu au Maroc... et mon père c'est un marocain né à Oujda (Maroc) en 1954.. On a aucune justification de ma grand-mère qu'elle est française on a que son acte de naissance, son acte de décès, son acte de mariage et le numéro de sa carte d'identité.. est-ce que mon père a le droit d'avoir cette nationalité? et quelles sont les démarches que je peux fournir? et merci d'avance :)

Par **youris**, le **04/05/2016 à 18:20**

Bonjour,

Il est normal que votre grand-mère née en Algérie soit française puisqu'à l'époque l'Algérie était française mais en 1962 l'Algérie est devenue indépendante et les Français de droit local ont reçu la nationalité algérienne et perdu la nationalité française.

Donc votre grand-mère et son fils sont sans doute devenus Algériens en 1962;

SALUTATIONS

Par **nouhan9**, le **04/05/2016 à 18:39**

merci pr votre réponse mais est-ce que mon père a le droit d'avoir cette nationalité française? prcq sur sa copie intégrale indique que sa mère a une nationalité française

Par **youris**, le **04/05/2016 à 18:49**

Je vous ai indiqué qu'il est normal que votre grand-mère ait la nationalité française puisque née avant l'indépendance.

Mais les Français de droit local ont perdu la nationalité française en 1962 donc il est probable que votre père ait perdu la nationalité française quand l'Algérie est devenue indépendante.